

AVIS AU PUBLIC

Participation du public

Cession d'une partie du chemin rural au lieu-dit « La Mare » en vue de sa cession à un riverain et transfert d'une partie de la parcelle cadastrale section H numéro 168 à la commune d'Evran.

Suivant les dispositions de l'article L161-10-2 du code rural et de la pêche maritime, un projet d'échange foncier fera l'objet d'une participation du public par la mise à sa disposition, pendant un mois à la Mairie d'Evran, d'un dossier (une notice explicative, un plan de situation et l'esquisse de l'échange) et d'un registre sur lequel le public pourra formuler ses observations.

Le dossier complet sera disponible à partir du lundi 23 juin 2025 à 9H00 au mardi 22 juillet 2025 à 17H00, aux horaires d'ouverture de la mairie (Lundi, mercredi et vendredi 9h-12h/ 14h30-17h. Mardi et jeudi 9h-12h30).